



Ministère de l'Écologie, de l'énergie, du Développement durable et de la Mer,
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat
Ministère du Travail, de la Solidarité et de la Fonction publique
Ministère de la Jeunesse et des Solidarités actives

**DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA COHÉSION SOCIALE**

Paris, le

03 SEP. 2010

Service des politiques sociales et
médico-sociales

Sous direction de l'autonomie des personnes
handicapées et des personnes âgées
Bureau des services et établissements
Dossier suivi par : Annick BONY
Titre : Chef de bureau
Tel : 01 40 56 85 78
Courriel : annick.bony@social.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Par un courrier du 28 juillet dernier, vous avez bien voulu me faire part de vos remarques concernant la réforme de la tarification des services de soins infirmiers à domicile (SSIAD), suite notamment à la réunion de concertation qui s'est tenue à la DGCS le 7 juillet 2010.

Vous trouverez ci-joint le compte-rendu de cette réunion qui apporte un certain nombre de réponses à vos interrogations.

Trois réunions de concertation ont déjà eu lieu concernant la réforme des SSIAD : le 30 octobre 2009, le 12 février 2010 et le 7 juillet 2010. Elles ont réuni les acteurs concernés par la réforme et permis d'en présenter les enjeux et les principes puis de débattre des modalités techniques. Ces discussions ont été fructueuses tant en ce qui concerne les évolutions à apporter au modèle qu'en ce qui concerne le calendrier de la réforme. Ainsi, c'est après la réunion de février que j'ai décidé, suite à la demande de vos fédérations, de consacrer l'année 2011 à un test grandeur nature du modèle retenu pour mettre en œuvre la réforme. Le premier recueil de données sur les patients pris en charge par les SSIAD, qui aura lieu à la fin de l'année 2010, vise donc bien à expérimenter le modèle de manière à appréhender précisément et complètement son impact sur les budgets des structures. L'année 2011 sera une année blanche quant aux effets de la nouvelle tarification. Cette dernière entrera en vigueur à partir de janvier 2012 et selon une progressivité que l'expérimentation aura permis de définir de manière satisfaisante, en lien avec vos fédérations.

La question du réexamen du montant global des crédits de l'assurance maladie consacré aux SSIAD n'est donc pas, pour l'heure, à l'ordre du jour des discussions relatives à la construction de l'ONDAM médico-social et de l'OGD pour l'année 2011. Je vous rappelle par ailleurs que l'étude d'URC-ECO indique que la réforme doit porter essentiellement sur une meilleure répartition des moyens entre les structures. Tout l'enjeu de la nouvelle tarification est donc bien de parvenir à allouer les budgets selon le besoin des patients et non plus en fonction de coûts historiques qui creusent les inégalités entre structures et *in fine* entre patients sur l'ensemble du territoire.

Le décret fixant le cadre de la réforme et les nouvelles modalités d'allocation des ressources aux SSIAD fera l'objet d'une publication d'ici la fin de l'année 2010. Il permettra de poser les principes et de fixer les bases de la future réforme, tout en laissant les discussions avec les fédérations se poursuivre pour déterminer, par décrets et arrêtés complémentaires qui donneront lieu à concertation, les modalités techniques de cette réforme au regard des résultats du travail mené par mes services et par la DREES tout au long de l'année 2011.

En ce qui concerne l'enquête SSIAD qu'il est prévu d'organiser France entière en octobre novembre prochains, via le site de collecte par internet de la DREES, la réunion du 7 juillet dernier a permis de faire avancer la discussion sur les formulaires et j'ai décidé de donner suite à l'ensemble de vos demandes et d'incorporer dans la liste des données figurant sur ces formulaires et devant être renseignées par les SSIAD les éléments suivants :

- pour les données « structure » :
 - la mention de la zone d'intervention du SSIAD en montagne,
 - l'existence d'une démarche de certification,
 - le fonctionnement en « antennes »,
 - l'accompagnement en fin de vie,
 - l'ancienneté moyenne du personnel soignant,
 - le kilométrage effectué par tous les personnels l'année N-1.

- pour les données « patient » :
 - la zone de domiciliation du patient,
 - les troubles du comportement, de la communication et les malades d'Alzheimer diagnostiqués,
 - le passage simultané de deux soignants auprès d'un même patient,
 - la caractérisation du diabète comme insulino-dépendant,
 - l'existence d'un verticalisateur.

Par ailleurs, je souhaite porter à votre connaissance le fait que, dans le prolongement de la note DGCS du 17 juin 2010 relative à l'enquête préparatoire à la réforme des modalités d'allocation de ressources aux SSIAD, deux journées d'information sont organisées à l'attention des ARS, les 14 et 16 septembre prochains. Ces journées porteront à la fois sur la collecte des données de l'enquête SSIAD 2010 (questionnaire d'enquête et guide de remplissage) et sur l'outil de cette collecte. Dans la foulée de ces deux journées, les ARS sont chargées d'organiser des réunions d'information à l'attention, cette fois, des SSIAD de leur région entre le 17 septembre et le 9 octobre, selon des modalités qu'elles détermineront.

Enfin, je vous confirme l'installation prochaine d'un groupe de travail, auquel vous serez invités à participer, pour bâtir le cahier des charges d'un référentiel sur les missions d'un service de soins infirmiers à domicile, ses conditions de fonctionnement, l'optimisation de son organisation, les modalités d'une prise en charge de qualité et les recommandations de

bonnes pratiques, les modalités d'information des généralistes et de coordination avec les autres acteurs intervenant à domicile, afin d'accompagner le développement des SSIAD et la nouvelle donne budgétaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures.

Le directeur général de la cohésion sociale,

Fabrice HEYRIES